



Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

PRÉFET DU CALVADOS

PREFECTURE
DIRECTION DES COLLECTIVITES LOCALES,
DE LA COORDINATION ET DU DEVELOPPEMENT
BUREAU DE L'ENVIRONNEMENT
ET DU DEVELOPPEMENT DURABLE

AVIS D'ENQUETE PUBLIQUE

Commune d'AIRAN

Désinscription du site « le château et le parc de Coupigny et l'allée de tilleuls en bordure du CD 43 »

Le préfet de la région Basse-Normandie, préfet du Calvados, informe le public, qu'en exécution de l'arrêté préfectoral du 27 novembre 2013, il sera procédé, du **lundi 13 janvier 2014 au jeudi 13 février 2014 inclus**, à une enquête publique concernant la désinscription du site « le château et le parc de Coupigny et l'allée de tilleuls en bordure du CD 43 » situé sur le territoire de la commune d'AIRAN, ce site étant également couvert par une protection au titre des monuments historiques.

Durant cette période, le public pourra consulter le dossier d'enquête en mairie d' AIRAN et présenter ses observations sur un registre d'enquête ouvert à cette occasion, aux jours et heures habituels d'ouverture au public de cette mairie, soit :

- le lundi de 8 heures 30 à 12 heures 30,
- le mercredi de 13 heures 30 à 18 heures,
- le vendredi de 14 heures à 18 heures 30.

Toute correspondance relative à l'enquête peut également être adressée au commissaire enquêteur en mairie d'AIRAN.

L'avis d'enquête sera publié sur le site internet de la préfecture du Calvados quinze jours au moins avant l'ouverture de l'enquête (<http://www.calvados.gouv.fr>).

Toutes informations sur ce projet peuvent être demandées auprès de la direction régionale de l'environnement, de l'aménagement et du logement de Basse-Normandie, service ressources naturelles, mer et paysage, 10 boulevard du Général Vanier - CS 60040 - 14006 CAEN CEDEX, Tél : 02.50.01.84.12 – Adresse mail : srmp.dreal-bnormandie@developpement-durable.gouv.fr

Le président du tribunal administratif de Caen a désigné Monsieur Michel OZENNE, receveur percepteur du trésor public à la retraite, en qualité de commissaire enquêteur titulaire, et Monsieur Claude PAUTREL, cadre honoraire de la SNCF, en qualité de commissaire enquêteur suppléant.

Monsieur Michel OZENNE se tiendra à la disposition du public en mairie d'AIRAN pour recevoir ses observations écrites et orales :

- le lundi 13 janvier 2014 de 8 heures 30 à 10 heures 30
- le vendredi 7 février 2014 de 16 heures 30 à 18 heures 30

.../...

Copie du rapport et des conclusions du commissaire enquêteur sera tenue à la disposition du public à la mairie d'AIRAN et à la préfecture du Calvados, direction des collectivités locales, de la coordination et du développement, pendant un an à compter de la date de clôture de l'enquête.

Après avis de la commission départementale de la nature, des paysages et des sites du Calvados, siégeant en formation «SITES et PAYSAGES», l'ensemble du dossier sera transmis pour décision au ministère de l'écologie, du développement durable et de l'énergie.

Pour le préfet et par délégation,
Le secrétaire général,



Jean-Bernard BOBIN